REÇU EN PREFECTURE
le 05/03/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-288400039-20200303-D20_09-DE

2020/011

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 mars 2020

L'an deux mille vingt et le trois mars à dix heures trente, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

N° 20/09

OBJET :
Modification du tableau
des effectifs du CDG 84

Etaient présents : Monsieur Dominique BODON, Monsieur Alain BRES, Monsieur Daniel BELLET, Monsieur Joël GRANIER, Madame Martine CASADEI (suppléante de Monsieur Christian TORT), Monsieur André CAMBE (suppléant de Monsieur Guy REY), Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Jean FAVIER, Madame Nicole GIRARD, Madame Dominique ANCEY.

Etaient absents excusés : Monsieur Jean-Claude AILLOT et sa suppléante Madame Sonia CAPPEAU-FREJABUE, Monsieur Yves BAYON DE NOYER et sa suppléante Madame Marie-Hélène BIHEL, Monsieur Sébastien VINCENTI et sa suppléante Madame Sylvie GREGOIRE, Monsieur Denis DUSSARGUES et son suppléant Monsieur Felix BOREL, Monsieur Jean-Marc ROUBAUD et son suppléant Monsieur Michel PONCE, Madame Fabienne THOMAS et son suppléant Monsieur Alain MILON.

Etaient représentés : Monsieur Jean-François LOVISOLO a donné procuration à Monsieur Alain BRES pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Guy SOULAVIE a donné procuration à Madame Nicole GIRARD pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Didier PERELLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Francis FARGE a donné procuration à Monsieur Joël GRANIER pour le représenter et voter en son nom.

Dans le cadre de l'évolution des missions du Centre de Gestion et des possibilités d'avancement de certains agents, Monsieur le Président propose des modifications du tableau des effectifs.

Au 1er avril 2020, un poste de rédacteur principal de 1re classe devient vacant en raison de la titularisation d'un agent détaché pour stage sur le grade d'attaché territorial. Suite à l'avis de la CAP, il est proposé d'affecter ce poste à un agent remplissant les conditions d'ancienneté pour un avancement de grade à compter du 1er mai 2020.

Suite au départ d'une gestionnaire concours, et à l'évolution des missions du Pôle Emploi-Concours, il a été décidé de revoir le profil de poste avant de pourvoir à son remplacement. Outre l'organisation des concours et examens professionnels, l'agent sera chargé de la coordination du conseil en organisation. Ce nouveau profil de poste correspond au cadre d'emplois des rédacteurs et plus précisément au grade de rédacteur principal de 1ère classe. Il convient de créer le poste correspondant à compter du 1er mai 2020.

REÇU EN PREFECTURE
le 05/03/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-288400039-20200303-D20_09-DE

Un toilettage du tableau des effectifs est également proposé à compter du 1er mai 2020 :

- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe non pourvu (poste non supprimé lors de l'avancement au grade supérieur) ;
- suppression de 2 postes d'adjoint technique non pourvus (postes non supprimés lors de l'avancement au grade supérieur et à la nomination stagiaire dans un autre cadre d'emplois) ;
- suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe non pourvus (suite à promotion interne et remplacement sur un autre grade) ;
- dans l'optique de nommer plusieurs agents inscrits à l'examen professionnel de rédacteur principal de 1ère classe, suppression de 2 postes non pourvus de rédacteur principal de 2ème classe pour les créer sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe ;
- suppression d'un poste de psychologue du travail contractuel (missions ponctuelles exclusivement confiées à un prestataire extérieur) ;
- suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe contractuel créé pour le recrutement d'un agent recruté sur la base de l'article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (agent reconnu travailleur handicapé recruté en qualité de contractuel pendant une durée d'un an avant titularisation – contrat d'un an assimilable à la période de stage).

Le Conseil d'administration,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique,

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité :

- de pourvoir à compter du 1er mai 2020 un poste de rédacteur principal de 1ère classe non pourvu,
- la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe pourvu à compter du 1er mai 2020,
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe non pourvu,
- la suppression de 2 postes d'adjoint technique non pourvus,
- la suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe non pourvus,
- la suppression de 2 postes non pourvus de rédacteur principal de 2ème classe pour les créer sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe ,
- la suppression d'un poste de psychologue du travail contractuel,
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe contractuel créé pour le recrutement d'un agent recruté sur la base de l'article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

AUTORISENT Monsieur Le Président à modifier le tableau des effectifs.

Pour extrait conforme,

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le - 5 MARS 2020

CENTRE DE GESTION 84

Le Président

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT

REÇU EN PREFECTURE
le 05/03/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-288400039-20200303-D20_09-DE

2020/012

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/05/2020

Grades ou emplois	Catégorie	Postes crées	EFFECTIF BUDGETAIRE	Postes occupés par titulaire ou stagiaire	Postes occupés par non titulaire	Postes vacants	Temps non complet	Position administrative particulière	Equivalent temps plein
Directeur du Centre de gestion	A	1	1	1		0			1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Attaché hors classe	A	1	1	1		0			1,00
Attaché principal	A	1	1	1		0			1,00
Attaché	A	2	2	2		0			1,80
Rédacteur principal 1re classe	B	5	3	3		2			2,70
Rédacteur principal 2e classe	B	3	3	3		0			2,60
Rédacteur	B	5	3	3	*	2			2,90
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	3	3		0			2,80
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	4	1	1		3			1,00
Adjoint administratif	0	5	5	5	*	0			4,80
sous total		**29**	**22**	**22**		**7**			**20,6**
FILIERE TECHNIQUE									
Ingénieur principal	A	1	1	1		0			1,00
Ingénieur	A	1	1	1		0			1,00
Technicien principal de 2e classe	B	3	2	2		1			2,00
Technicien	B	1	0	0		1			0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	1		0	1 poste à 15/35ème		0,43
Adjoint technique principal de 2e classe	C	1	1	1		0	1 poste à 15/35ème		0,43
sous total		**8**	**6**	**6**		**2**	**4**		**4,86**
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Médecin hors classe	A	1	1	1	*	0			1,00
Infirmier en soins généraux hors classe	A	2	2	2		0			2,00
Agent social	C	1	1	1		0		suppression d'emploi (art 97 et 97 bis de la loi du 26/1/1984)	1,00
sous total		**4**	**4**	**4**		**0**		**0**	**4**

REÇU EN PREFECTURE
le 05/03/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-288400039-20200303-D20_09-DE

FILIERE CULTURELLE									
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1	1	*	0			1,00
sous total		**1**	**1**	**1**		**0**		**0**	**1**
TOTAL		**43**	**34**	**34**	**0**	**9**	**4**	**0**	**31**

*** CONTRACTUELS**									
Médecin	A	1	1		1	0			1
Rédacteur	B	1	1		1	0			1
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1		1	0			1
Adjoint administratif	C	2	1		1	1			1
sous total		**5**		**0**	**4**	**1**	**0**	**0**	**4**